



STATUTS

I. **NOM & BUTS**

- **Article 1**

Nom : Sous le nom d'Association des Parents d'Elèves de Collombey-Muraz (**APE** Collombey-Muraz), est constituée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par les art.60 et suivants du Code civil suisse. L'APE est politiquement et confessionnellement neutre. Elle est affiliée à la Fédération Romande des Associations de Parents d'Elèves du Valais (**FRAPEV**).

- **Article 2**

Buts : Les buts de l'APE Collombey-Muraz sont notamment les suivants :

- A. Réunir tous les parents d'élèves de la commune de Collombey-Muraz.
- B. Permettre aux parents d'étudier les problèmes relatifs au développement harmonieux de l'enfant pendant la scolarité
- C. Etablir et organiser une collaboration entre les parents, les enseignants et les responsables des Institutions scolaires.
- D. Faciliter l'étude des institutions scolaires ainsi que des problèmes posés par l'évolution de l'école.
- E. Faire connaître l'opinion des parents aux autorités compétentes.

II. **MEMBRES**

- **Article 3**

Conditions d'adhésion : Tout parent ou toute autre personne qui réside sur le territoire de la commune de Collombey-Muraz et assume la responsabilité d'un ou de plusieurs enfants ou adolescents fréquentant des établissements ou institutions scolaires peut devenir membre de l'APE s'il en fait la demande.

Association des Parents d'Elèves de Collombey-Muraz : Tous les parents ayant cotisé avant l'entrée en vigueur des présents statuts sont considérés comme membres.

Conditions de démission : Tout membre peut en tout temps démissionner par écrit pour la fin d'une année scolaire. Tout membre qui n'a pas payé sa cotisation dans les délais prévus à cet effet est considéré comme démissionnaire.

III. **ORGANES DE L'ASSOCIATION**

- **Article 4**

Les organes de l'APE sont les suivants :

- A) L'assemblée générale
- B) Le comité
- C) Les vérificateurs de comptes

IV. **ASSEMBLEE GENERALE**

- **Article 5**

Rôle : L'assemblée générale est l'organe suprême de l'APE.

Composition : Tous les membres de l'APE Collombey-Muraz.

- **Article 6**

Convocation : L'assemblée générale se réunit une fois par an en assemblée ordinaire et au besoin une ou plusieurs fois en assemblée extraordinaire sur l'initiative du comité ou à la demande d'un cinquième des membres de l'APE Collombey-Muraz. Dans ce cas, le comité la convoquera dans les quatre semaines. Pour toutes les convocations, l'indication du ou des objets qui doivent figurer à l'ordre du jour doit y être mentionnée. Elle sera désormais convoquée courant octobre pour novembre et la demande de cotisation envoyée à ce moment-là. Un rappel sera ensuite envoyé durant le mois de janvier. Les parents des 1H auront ainsi le temps de s'inscrire avant la fin de l'année civile et les nouveaux membres, adhérant après février seront exempts de cotisation pour l'année en cours. La convocation à l'assemblée générale, avec indication de l'ordre du jour, doit être expédiée à chaque membre dix jours au moins avant la date de celle-ci.

- **Article 7**

Compétences : L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents et peut statuer sur tout objet figurant à son ordre du jour.

Les attributions de l'assemblée générale sont les suivantes :

- A) Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
- B) Approbation des comptes
- C) Fixation de la cotisation annuelle
- D) Election et réélection bisannuelles des membres du comité et des vérificateurs de comptes

- E) Délibération sur toutes les questions portées à l'ordre du jour
- F) Adoption des statuts et des révisions statutaires proposées
- G) Dissolution de l'APE Collombey-Muraz

L'assemblée générale prend toutes ses décisions à la majorité des membres présents ; en cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante. La révision des statuts requiert une majorité des 2/3 des membres présents.

La dissolution de l'APE Collombey-Muraz requiert une majorité des $\frac{3}{4}$ des membres présents.

V. COMITE

- **Article 8**

Le comité est l'organe exécutif de l'APE Collombey-Muraz.

Le comité est composé de minimum 5 membres. Chaque membre du Comité est élu pour une période de deux ans et est rééligible.

Le comité se constitue lui-même. Il s'organise librement et se réunit aussi souvent que nécessaire.

Le comité peut constituer des groupes de travail pour des problèmes particuliers.

Le comité gère et anime les activités de l'APE Collombey-Muraz. Il prend les mesures pour atteindre les buts de celle-ci.

Le comité représente l'APE Collombey-Muraz auprès des tiers, notamment auprès des autorités locales, des enseignants et des associations de parents d'élèves d'autres régions.

Le comité tient les comptes de l'APE Collombey-Muraz, veille à l'application des statuts, liquide les affaires courantes et exécute les tâches confiées par l'assemblée générale.

Le comité représente l'APE Collombey-Muraz qui est engagée par la signature collective de deux membres du comité.

VI. VERIFICATEURS DE COMPTES

- **Article 9**

Les deux vérificateurs de comptes sont chargés du contrôle des comptes de l'APE Collombey-Muraz.

VII. DISPOSITIONS FINALES

- **Article 10**

Les membres de l'APE Collombey-Muraz n'encourent aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de l'association.

- **Article 11**

L'actif restant après la dissolution sera bloqué sur un compte à la Commune en réserve pour une future APE qui se constituerait dans les 10 ans à venir. Passé le délai de 10 ans sans création d'une nouvelle APE, la Commune attribuera à une ou plusieurs personnes morales de droit privé ou d'utilité publique qui visent des buts identiques ou analogues à ceux de l'APE Collombey-Muraz ou à toute autre organisation proche de l'enfance.

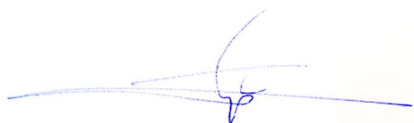
- **Article 12**

Les présents statuts ont été acceptés par l'assemblée générale de l'APE Collombey-Muraz du 20 décembre 2021.

Ils annulent et remplacent ceux du 4 septembre 2017 et entrent immédiatement en vigueur.

Collombey-Muraz, le 20 décembre 2021

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE COLLOMBEY-MURAZ



La présidente : Fabienne Sallin



La secrétaire : Laura Castillo